



FORMATION EN PRÉSENTIEL

LE DROIT DE LA CONCURRENCE DANS L'OUTRE-MER

Dernière mise à jour le 26/01/2022.

OBJECTIF

Disposer des connaissances juridiques nécessaires pour intégrer le droit de la concurrence dans ses pratiques commerciales quotidiennes
Adopter les bons réflexes lors des contrôles des autorités de concurrence
Disposer des éléments nécessaires à la rédaction d'un dossier de notification de concentration à l'attention de l'autorité de la concurrence

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'intégrer le droit de la concurrence dans ses pratiques commerciales
- Avoir les connaissances nécessaires pour aborder un contrôle des autorités de la concurrence
- Savoir rédiger un dossier de notification de concentration

PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'entreprise
Responsables juridiques
Responsables commerciaux
Responsables achats

MODALITÉS D'ACCÈS

Référez vous au plan d'accès

Si la formation qui vous intéresse est dans moins de 10 jours, merci de nous contacter afin qu'il vous soit confirmé la possibilité d'inscription ou non

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation en présentiel
Repas inclus

Tarif

800 € HT
par participant

Réf.

PRO-000016

Contact

+596696210146
mdeneve@citadelle-sa.com

PRÉ-REQUIS

- Aucun

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accompagner une personne en situation de handicap, c'est avant tout savoir s'adapter. Si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez participer à cette formation, merci de prendre contact avec l'École Citadelle qui vous accompagnera dans votre démarche

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Exposé / Atelier / Cas pratiques Échanges interactifs Remise d'un support pédagogique



Niveau

Autre



Modalité

Présentiel



Effectif par session

15 maxi



Durée

7 heures / 1 jour(s)



PROGRAMME

Les spécificités du droit de la concurrence en Outre-mer

Panorama des règles relatives aux pratiques anticoncurrentielles

Spécificités des règles du droit de la concurrence en Outre-mer

FOCUS : Interdiction des droits exclusifs d'importation

Enquêtes et perquisitions de ses services de concurrences

FOCUS : DIECCTE – Autorité de la concurrence

Les enjeux d'une opération de rapprochement d'entreprises
en droit de la concurrence

Les conditions de contrôlabilité d'une opération de concentration en Outre-mer

La notion de « concentration »

La procédure de contrôle devant l'Autorité de la concurrence

La nature du contrôle (effets horizontaux, verticaux, congloméraux)

La préparation d'un dossier de notification de concentration et les échanges avec
l'Autorité de la concurrence

INTERVENANT(S)

Maître Antoine AUBERT est avocat associé du cabinet Jaberson. Il accompagne les entreprises dans leurs projets, les assiste dans leurs négociations contractuelles et les conseille principalement en droit de la concurrence et en droit de la distribution. Avocat depuis 2007 il intervient tant en conseil qu'en contentieux devant les autorités de concurrence et les juridictions sur l'ensemble de ces sujets

ÉVALUATION

Evaluation théorique en fin de formation,
Niveau initial évalué par le formateur en
début de formation

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation